

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12–14 novembre 2012

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2012/5-B/1
11 octobre 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

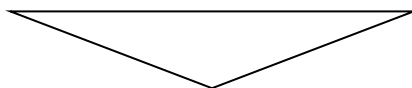
Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter la coordonnatrice mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes: Mme Alka R. Bhardwaj tél.: 066513-3071

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve la majoration de 4 pour cent des honoraires d'audit du Commissaire aux comptes, soit une augmentation totale de 15 400 dollars, par suite de la hausse de l'indemnité journalière de subsistance, des dépenses de personnel et des tarifs aériens. Cette augmentation prend effet à compter d'avril 2012.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à fournir une assurance indépendante au Conseil d'administration du PAM et à apporter une valeur ajoutée à la direction du Programme en formulant des recommandations constructives.

Pour plus de détails, veuillez contacter:

*Mme Alka R. Bhardwaj
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie
Tél : 0039-06-65133071
Courriel: alka.bhardwaj@wfp.org*

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

Programme alimentaire mondial



**CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

Introduction

1. Dans le présent document, nous proposons d'augmenter pour la première fois les honoraires d'audit du Commissaire aux comptes d'un montant total de 15 400 dollars par an à compter d'avril 2012.

Rappel des faits

2. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé par le Conseil d'administration aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016 et sa rémunération totale annuelle a été fixée à 385 000 dollars.

Proposition

3. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a proposé une augmentation de 4 pour cent de sa rémunération annuelle de 385 000 dollars, avec effet à compter d'avril 2012, pour les raisons suivantes:

- Les éléments du coût de l'audit relatifs à l'indemnité journalière de subsistance, aux dépenses de personnel et aux tarifs aériens à Rome ont enregistré une hausse nette de 13 pour cent au cours des deux dernières années. Des renseignements détaillés figurent à l'annexe A.
- L'article 6 d) de l'Accord avec le PAM (Rémunération) et le paragraphe 16 du document du Conseil WFP/EB.A/2010/6-B/1 disposent que le Commissaire aux comptes peut demander une augmentation limitée pour les services qui seront fournis après la première année de son mandat, en raison de variations des tarifs aériens, des dépenses de personnel et des taux d'indemnité journalière de subsistance, augmentation qui ne doit pas dépasser, pendant la durée de son mandat, un montant cumulatif égal à 8 pour cent de sa rémunération totale annuelle.
- Adoptant une attitude prudente et raisonnable, nous avons proposé une augmentation globale de 4 pour cent seulement.
- Cette hausse ne concerne pas des tâches ou des travaux supplémentaires en dehors de notre champ d'activité additionnel qui, selon le contrat/document du Conseil, fera l'objet de délibérations avec le PAM.

4. Compte tenu des justifications ci-dessus, nous demandons au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser la majoration de 4 pour cent des honoraires d'audit du Commissaire aux comptes, soit une augmentation totale de 15 400 dollars à compter d'avril 2012.

Annexe A

Détail de l'augmentation des coûts entre novembre 2009 (soumission de la proposition) et mars 2012

| Élément de coût | Pourcentage du coût total | Augmentation en pourcentage | Augmentation nette du coût de l'audit en pourcentage |
|--|---------------------------|-----------------------------|--|
| Indemnité journalière de subsistance à Rome | 48 | 4 | 1,92 |
| Tarifs aériens pour Rome (allers et retours) | 18 | 17 | 3,06 |
| Dépenses de personnel | 34 | 25 | 8,50 |
| Augmentation nette du coût | | | 13,48 |